



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un le huit avril à quatorze heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Abdellah BENOUAÏRET, Maire.

**Présents :** Abdellah BENOUAÏRET, Dominique LOUREIRO, Bernard BREGEAT, Claude BONNET, Pierre HAUTEFEUILLE, Myriam LOPES, Elisabeth JOLY, Nabil ABID, Jessica MAUDUIT, Laurence DELFIN, Haïssata CAMARA.

**Représentés avec pouvoirs :** Samuel GUILON à Dominique LOUREIRO  
Régine GUYON à Bernard BREGEAT  
Jean-Luc HERKAT à Haïssata CAMARA  
Jean-Claude BONNEVIE à Elisabeth JOLY

**Secrétaire de séance :** Jessica MAUDUIT.

**1° Compte de Gestion :** Considérant que les reports ont bien été repris dans la comptabilité, Considérant que toutes les écritures ont bien été passées tant en fonctionnement qu'en investissement,

Considérant que le compte administratif est identique au compte de gestion du receveur, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Vote :**

**Pour :** 13 voix

**Contre :** 2 voix Mme Haïssata CAMARA, M. Jean-Luc HERKAT.

**2° Compte Administratif 2020 Commune :** Vu le Budget Primitif 2020 approuvé, Vu les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Considérant que Monsieur le Maire est sorti pendant le vote du Compte Administratif 2020, Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Vote :**

**Pour :** 13 voix

**Contre :** 2 voix Mme Haïssata CAMARA, M. Jean-Luc HERKAT.

**3° Affectation des Résultats Commune :** Vu l'approbation du Compte Administratif de la Commune 2020

Considérant que les sections de fonctionnement présentent un excédent de : **5 196 022,01€**  
Que la section d'investissement présente un déficit de **1 734 619,93€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Vote :**

**Pour :** 13

**Contre :** 2 Mme Haïssata CAMARA, M. Jean-Luc HERKAT.

**DECIDE** d'affecter ces montants chacun dans leur section, arrêté comme suit :

L'excédent de fonctionnement sera repris au Budget Primitif 2021 Comme suit :

- Au compte 002 3 461 402.08€
- Au compte 1068 :1 734 619.93€
- Le déficit d'investissement sera repris au Budget Primitif 2021 au compte 001 de : 1 734 619.93€

**4° BUDGET PRIMITIF 2021 :** Après avoir présenté et commenté le projet du Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2021 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer par vote,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**Vote :**

**Pour :** 13 voix

**Contre :** 2 voix Mme Haïssata CAMARA, M. Jean-Luc HERKAT.

**ADOpte** le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	5 203 693.93€	5 203 693.93€
FONCTIONNEMENT	6 680 997.08€	6 680 997.08€

**5° Adhésion Central d'Achat du syndicat Mixte val d'Oise numérique.**

le déploiement des réseaux de fibre optique sur le territoire de la commune autorise désormais la mise en œuvre de nouveaux services et usages du numérique et accélère la transition digitale de la commune,

Considérant que la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique porte sur les équipements et services numériques,

La Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique vise, d'une part, à optimiser les prix à l'achat sur des grands volumes, à assurer une qualité de service et, d'autre part, de mettre en commun un savoir-faire et d'instaurer une entraide entre ses différents adhérents en s'appuyant sur l'expertise des services du syndicat Val d'Oise Numérique,

L'adhésion de la commune de Bonneuil-en-France à la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique présente un intérêt pour bénéficier de la mutualisation des achats d'équipements et services numériques et de l'expertise des services du syndicat,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE :** L'adhésion de la commune de Bonneuil-en-France à la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique ;

**APPROUVE** la convention d'adhésion à la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique annexée à la présente délibération ;

**APPROUVE** la cotisation annuelle fixée à 5% du montant total des achats de l'année précédant celle du versement de sa cotisation ;

### **6° DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA DOTATION DES EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) - APPEL A PROJET DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE**

Vu l'article L. 2334-42 du Code général des collectivités territoriales

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est une dotation destinée au soutien de projets de :

- 1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- 2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Ces subventions sont attribuées par le représentant de l'Etat dans la région.

Les services préfectoraux ont adressé aux communes, le 19 août dernier, un nouvel appel à projets au titre de la DSIL 2020 dans le cadre du plan de relance.

L'enveloppe mobilisable pour l'île de France est de 136,8 M€ et priorise les projets « prêts à démarrer rapidement » qui répondent aux orientations suivantes du plan de relance :

La transition écologique dont la rénovation énergétique des bâtiments publics, sont soumis dans le cadre de ce nouvel appel à projets au titre de la DSIL, les projets suivants :

L'installation de panneaux photovoltaïques au Centre Technique Municipal,

L'installation de matériel informatique et le raccordement des classes au réseau haut débit

### **Le montant Plan de financement du Centre Technique Municipale pour la part rénovation énergétique :**

Centre Technique Municipal	
CTM	Montant HT
Installation panneaux photovoltaïques	49 091,93
Subvention demandée DETR 40 à 45%	22091.37
Autofinancement commune (2096)	27000.56

### **Le montant Plan de financement du Socle Numérique de base :**

Centre Technique Municipal	
Socle numérique	Montant HT
Achat matériel (ENI, classe mobile)	30997
Raccordement des classes	15120
Subvention demandée Plan de Relance	12250
Autofinancement commune (2096)	33867

Projet Centre Technique Municipal, subvention demandée : 22091,37€

Projet Socle Numérique de Base Ecole, subvention demandée : 12250€

Cet exposé entendu

Après avoir pris connaissance du dossier,

Le Conseil municipal,

Vote :

**POUR : 13 voix**

**Abstention : 2 Haïssata CAMARA, Jean-Luc HERKAT.**

**DECIDE :**

De solliciter une aide financière à l'Etat dans le cadre de la DSIL pour la réalisation du programme de rénovation énergétique du Centre Technique Municipal,

De solliciter une aide financière à l'Etat dans le cadre Plan de relance – continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,

### **7° Subventions 2021**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**Vote :**

**Pour : 12 voix**

**Contre : 2 voix Mme Haïssata CAMARA, Jean-Luc HERKAT.**

**Ne prends pas part au vote : M. HAUTEFEUILLE Pierre**

**DECIDE d'attribuer une subvention suivant le tableau ci-dessous pour l'année 2021**

Article	Montant	Adresse	Article
65738	200 €	25 ave Constellation - 95000 Cergy	65738
6574	200€	5 rue Gonesse-95500 Bonneuil en France	6574
6574	500€	route d'Ecoven - 95500 Gonesse	6574
6574	200 €	14 rue Jules Vanzuppie 94200 IVRY S/Seine	6574
6574	200 €	194 rue d'Alésia - 75014 Paris	6574
6574	200 €	1 rue Internationale BP59-91002 Evry cedex	6574
6574	200 €	4 rue Georges V - 95603 Eaubonne	6574
6574	800€	13b rue Dugny- 95500 Bonneuil en France	6574
6574	3000 €	17 rue des Tulipes - 95500 Bonneuil en France	6574
6574	200 €	26 rue Ujm - 75248 Paris cedex 05	6574
6574	200 €	rue Jean Zay - 95400 Arnouville les Gonesse	6574
6574	200 €	1 voie Gallo Romaine - 77860 Quincy Voisins	6574
		Zac de Bonne Rencontre	
6574	200 €	16 rue Lilliums - 95500 Gonesse	6574
6574	500€	110 rue de Paris 95270 VILARMES	6574
6574	2000€	2-1 route de Flandre -95500 Bonneuil en France	6574
6574	100€	52 avenue Mareschal Foch 69006 Lyon	6574
6574	200€	2 Avenue des Erables 95400 VILLIERS LE BEL	6574
	9100.00€	TOTAL	

**8° Frais d'obsèques M. CARADEC Philippe.** Le conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais des Pompes Funèbres Général concernant les obsèques de M. CARADEC Philippe, pour un montant de 2066.25€ (deux mille soixante-six euros vingt-cinq cents).

Après en avoir délibéré,

Vote :

Pour : 13 voix

Contre : 2 voix Mme Haïssata CAMARA, Jean-Luc HERKAT.

**9° TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021**

Vu le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vote :

Pour : 13 voix

Abstention : 2 voix Mme Haïssata CAMARA, M. Jean-Luc HERKAT.

DECIDE le même taux fiscalité locale 2021 que l'année précédente,

APPROUVE la proposition qui se décompose de façon suivante :

TAXES	TAUX	BASE IMPOSITION 2020	PRODUIT
Foncier	26.00	7 305 000	1 899 300
Foncier non bâti	36.47	131 700	48 031
		<b>Total</b>	<b>1 947 331</b>

La séance s'est levée à 15h00.



Le Maire,

Abdellah BENOUAERT